



Arrivé aux Services Techniques

Le 02 JUIN 2017

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Direction Départementale
des Territoires
Service de l'Ingénierie Durable de la
Construction et de l'Énergie
Unité cadre de vie*

Affaire suivie par : Yann UGO
téléphone : 01 60 56 72 35
télécopie : 01 60 56 73 03
yann.ugo@seine-et-marne.gouv.fr

Objet : Révision d'un Règlement Local de Publicité
PJ : Porter à connaissance du RLP et ses annexes

Vaux-le-Pénil, le **30 MAI 2017**

Madame la Députée Maire,

Par délibération en date du 11 décembre 2014, votre conseil municipal a décidé de réviser votre règlement local de publicité (RLP).

J'ai l'honneur de vous transmettre les éléments utiles dans le cadre de cette procédure du « porter à connaissance » en application de l'article L132-2 du code de l'urbanisme (CU), applicable aux RLP. Il présente les dispositions applicables au territoire de votre commune, ayant une portée juridique certaine.

Le porter à connaissance étant continu, il pourra vous être communiqué, au cours de l'élaboration du RLP, tout élément nouveau nécessaire ou toute disposition particulière connue à l'issue de la consultation des services et applicable à votre commune.

Je vous rappelle que ce « porter à connaissance » doit être tenu à la disposition du public et qu'en outre tout ou partie de ces pièces peut être annexé au dossier d'enquête publique (art. L 132-3 du CU).

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Très cordialement

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires


Yves SCHENFEIGEL

Madame Valérie LACROUTE
Députée Maire de Nemours
Hôtel de Ville
CS 60410
77797 NEMOURS Cedex